

Nantes, le 22 janvier 2021

L'Etat et la Région s'engagent pour le territoire ligérien : signatures du protocole d'accord sur le Contrat de Plan Etat- Région 2021-2027 et de l'Accord de relance 2020-2022

Ce matin, Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, et Didier Martin, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, ont signé le protocole d'accord sur le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et l'accord de relance Etat-Région 2020-2022.

Au total, 3,4 milliards d'euros seront mobilisés à parité par l'Etat et la Région sur la période 2021-2027, dont 1,037 milliard d'euros au titre de la relance.

Le protocole d'accord sur le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 conforte les priorités communes données aux grandes thématiques qui feront l'objet du futur CPER 2021-2027 et permet à l'Etat et à la Région de s'accorder sur leurs priorités et sur les engagements financiers qu'ils mobiliseront. Il illustre l'engagement conjoint de l'Etat et de la Région de maintenir dans la durée un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire ligérien.

L'accord de relance Etat-Région 2020-2022, annexé au protocole d'accord, a pour objectif de contribuer, dès aujourd'hui, à accompagner les Ligériens les plus fragiles, soutenir les secteurs économiques impactés par la crise et accélérer les transitions en cours sur le territoire. Il s'agit de donner une impulsion décisive et de répondre efficacement et rapidement aux besoins des différents secteurs directement impactés par la crise sanitaire.

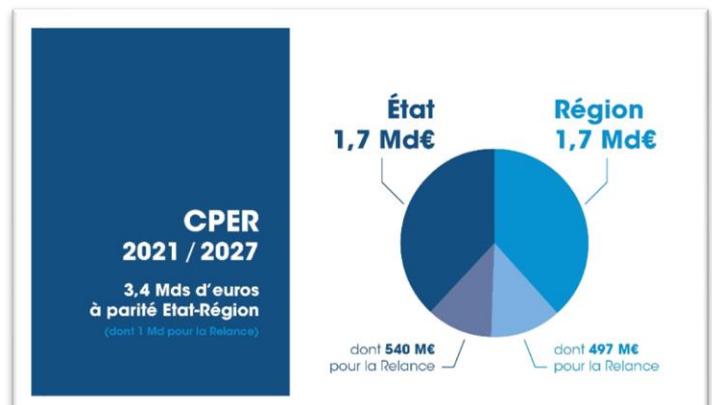
Des financements mobilisés à parité par l'Etat et la Région

Le Conseil régional et l'Etat mobiliseront un montant équivalent de crédits sur la durée du prochain CPER, dont les montants sont en très forte progression par rapport au CPER 2015-2020.

L'Etat porte ainsi son effort à 1,7 Md € au titre du CPER pour la période 2021-2027, dont 540 M€ dès 2020-2022 via les enveloppes régionalisées du Plan de relance national,

La Région des Pays de la Loire mobilisera également 1,7 Md € dans le cadre du CPER 2021-2027, dont près de 500 M€ dans le cadre du plan de relance régional sur la période 2020-2022.

Par ailleurs, le CPER 2021-2027 bénéficiera d'une **amplification des crédits** grâce aux fonds européens dont la programmation définitive pour la période 2021-2027 est en cours de discussions et d'adoption au niveau européen, national et régional.



Un accord de relance pour répondre à la crise, accompagner le redémarrage des activités économiques et sociales et préparer l'avenir

Depuis le début de la crise, l'Etat et la Région se sont fortement mobilisés pour protéger les plus fragiles, préserver l'emploi et accompagner le redémarrage des activités.

Les dispositifs d'aide mis en place par l'Etat ont été fortement mobilisés en Pays de la Loire, avec à titre d'exemple 5,13 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat délivrés à 27 158 entreprises, 1,3 milliard d'euros d'activité partielle versés pour plus de 600 000 salariés, et 503 millions d'euros d'aides versées à 265 000 entreprises, indépendants et autoentrepreneurs au titre du fonds de solidarité. Le plan #1 jeune 1 solution est également fortement mobilisé avec plus de 10 000 jeunes accompagnés vers l'emploi et l'autonomie en 2020.

Dans le cadre de l'accord régional de relance, l'Etat s'engage à territorialiser au moins 540 M€ supplémentaires au titre du plan de relance pour accompagner les projets des collectivités, des associations, des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. A titre d'exemple, un tiers de ces crédits seront fléchés vers la **transition écologique**, avec plus de 130 M€ dédiés à la **rénovation thermique des bâtiments**, et un quart des crédits dédiés au renforcement des infrastructures et des formations dans le domaine de la **santé**. La relance viendra également abonder le pacte régional d'investissement dans les compétences avec 32,7 M€ dédiés à la **mise en place de parcours qualifiants pour les jeunes** et de formations sur les compétences numériques.

S'agissant de la Région, près de 500 M€ sont ainsi mobilisés pour la période 2020-2022, avec notamment des mesures à destination :

- **des plus démunis** (fonds de précarité porté de 1 à 3M€ pour soutenir les associations qui œuvrent auprès des plus démunis),
- **des jeunes fortement impactés par la crise sanitaire** : lutte contre le décrochage scolaire, accélération de l'accès au numérique en dotant chaque élève de 2nde et de 1^{ère} année de CAP d'un ordinateur portable, à la rentrée 2021,
- **des demandeurs d'emploi** : 7000 permis de conduire accessibles aux jeunes demandeurs d'emploi ligériens de moins de 26 ans peu qualifiés ; 9 M€ pour favoriser la formation des salariés en augmentant les comptes personnels de formation (CPF),
- **des territoires** : 62M€ aux communes et intercommunalités pour amplifier l'investissement public local,
- **du monde économique** : 127 M€ d'investissements en fonds propres dans les TPE-PME avec Pays de la Loire Participations, 15M€ à destination des industries agroalimentaires,
- **du monde associatif et culturel**,
- **du secteur de la santé** : augmentation des places de formation au métier d'aide-soignant et d'infirmier, déclinaison du Ségur de la santé,
- **de la transition écologique** : 5M€ pour la rénovation thermique des bâtiments universitaires, création d'un livret d'épargne verte.

Un CPER 2021-2027 résolument tourné vers l'avenir

L'Etat et le Conseil régional engageront dans les prochaines semaines les discussions avec les collectivités et partenaires afin de décliner le CPER sur la base des priorités suivantes :

- **L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, avec une mobilisation très forte de l'Etat et de la Région** avec notamment un plan massif de rénovation des Campus universitaires.

- Le **soutien massif aux territoires** au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités.
- La **culture** avec la valorisation du patrimoine (Abbaye de Fontevraud, ...) et le soutien au spectacle vivant.
- La **transition écologique et énergétique** avec un effort porté sur **l'eau, priorité régionale**, l'économie circulaire et la transition énergétique du Grand Port maritime de Nantes-Saint Nazaire.
- La **transition numérique** : révolution de l'enseignement numérique dans les universités (backbone et data center) et dans les lycées.
- **L'emploi et la formation professionnelle** via une amplification des actions du pacte régional d'investissement dans les compétences.
- **Deux nouvelles thématiques** par rapport à la précédente programmation sont intégrées dans le CPER 2021-2027 : **la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Le **volet mobilité** du CPER 2015-2020 est quant à lui prorogé de deux ans afin de permettre de terminer l'ensemble des opérations ferroviaires prévues, conformément aux engagements du contrat d'avenir (modernisation des lignes Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, et Clisson-Cholet, contournement de Donges, ...).



CONTACTS PRESSE :

Région des Pays de la Loire
 Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr
 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique
 Service régional de la communication interministérielle (SRCI) : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
 02 40 41 20 91